



PRÉFET DE L'AUDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Carcassonne, le 15 décembre 2023.

Sécurité Routière
Affaire suivie par : Véronique Jouin
04 68 10 31 27
securite-routiere@aude.gouv.fr

Le Préfet
à
destinataires in fine

Objet : plan départemental d'actions de sécurité routière : appel à projets 2024 **P.J : fiche du projet, budget du projet, attestation**

Le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) est la déclinaison annuelle du document général d'orientation.

Ce dispositif comprend un volet financier qui accompagne les acteurs de la sécurité routière dans leur engagement dans la lutte contre l'insécurité routière et visent à faire changer les comportements.

Bilan des projets 2023 :

Les 38 projets retenus en 2023 répondaient en partie aux enjeux fixés par le document global d'orientations :

- les mobilités douces : 18,
- les conduites à risques : 13
- les 2 roues-motorisés : 7

Des collectivités ont été financées pour l'acquisition de matériels pédagogiques et la création de piste d'éducation routière à l'attention des enfants de leur territoire.

Deux actions ont été menées en régie dans le milieu professionnel sensibilisant plus de 300 personnes.

Le nombre d'actions envers les seniors reste trop faible par rapport à leur vulnérabilité.

La reprise d'une activité habituelle de prévention en 2022 s'est confirmée en 2023. On note même une augmentation du nombre d'actions.

Les jeunes scolarisés étant les plus faciles à sensibiliser, ils ont été plus de 12 000 à bénéficier d'actions de prévention (11 514 en 2022).

95 événements festifs (70 en 2022) ont bénéficié du dispositif de lutte contre l'alcoolémie au volant « Label Fête ». Afin de mener à bien ces actions, une campagne de formation des intervenants a été menée.

Au total, plus de 600 journées d'action ont été réalisées au 1^{er} décembre 2023, bénéficiant à plus de 32 000 personnes dans 124 communes du département.

Accidentalité 2023 : premières analyses

Dans l'Aude, l'accidentalité globale observée sur les 11 premiers mois de l'année 2023 (données provisoires) est en augmentation. Au 30 novembre elle est équivalente à celle de l'année 2022 : 331 accidents, 29 tués, 437 blessés.

Par ailleurs, notre département conserve un nombre de tués par million d'habitants (77) supérieur à celui constaté en France (50).

On constate sur ces 11 mois une augmentation du nombre d'accidents liés à l'alcoolémie.

Orientations pour les projets 2024

Conformément aux orientations données par la délégation à la sécurité routière, la mobilisation locale doit être maintenue.

La part des mobilités douces dans l'accidentalité restant importante (15% de mortalité piétonne au niveau national), les usagers vulnérables sont un enjeu de sensibilisation prioritaire.

Les actions de prévention doivent insister sur la notion de partage de la route et de vigilance les uns pour les autres.

Les actions de sécurité routière que vous proposerez doivent en outre répondre aux objectifs du document général d'orientation en cours pour la période 2023-2027. Je rappelle que celui-ci fixe les priorités autour des enjeux suivants :

- ◆ **les mobilités douces (marche, vélo, engins de déplacements personnels motorisés)**
- ◆ **les comportements à risque (conduite sous emprise d'alcool, stupéfiants, médicament ; le non respect du code de la route ; les distracteurs)**
- ◆ **les risques liés aux deux-roues motorisés**
- ◆ **le risque routier dans le milieu professionnel ; en 2024 les journées nationales de la sécurité routière au travail auront lieu du 27 au 31 mai.**

Afin d'affiner vos propositions je vous invite à consulter la documentation publiée dans la rubrique sécurité routière du site internet de l'État dans l'Aude (<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Transport-deplacement-et-securite-routiere/Securite-routiere>) : bilans d'accidentalité, DGO, mesures du Comité Interministériel de Sécurité Routière.

Modalités de dépôt des projets

Les dossiers seront constitués de la fiche projet, de son budget et de l'attestation ci-joints dûment renseignés et signés, accompagnés des pièces à fournir en fonction de votre statut juridique.

Vous pourrez joindre toute documentation supplémentaire qui vous semblera utile à la compréhension de votre projet.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **26 janvier 2024**.

Les demandes seront transmises soit

- par voie dématérialisée à l'adresse securite-routiere@auode.gouv.fr
- soit par courrier adressé à :

Sécurité Routière, DDTM de l'Aude,
105 bd Barbès, CS 40001,
11838 Carcassonne cedex.

Mes services sont à votre disposition pour obtenir toute information complémentaire nécessaire à l'élaboration de votre projet.

Je vous invite à relayer cet appel à projets dans vos différents réseaux et je vous remercie pour votre mobilisation dans la lutte contre l'insécurité routière.

Pour le préfet et par délégation,
la Directrice de cabinet


Linda ZOUARI

ANNEXE DESTINATAIRES

ASSOCIATIONS PARTENAIRES DE LA SECURITE ROUTIERE (ABP21, ACSSL, ADATEEP 11, Addictions France, ADPC11, Agir Abcd, ANAV, APF France Handicap, Armissan et Environs, Carca'vélo, Cit'ados, Energies de la Piège, Familles Rurales, FFMC11, JCEF de Carcassonne, La Rivière, La Roue Qui Tourne, Moto-club Palajonais, Prévention Maif, Prévention Routière, Safe Agglo 11, Usep11, Vélocité Narbonne, Vigiroute Plus Sûre)

ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

EPCI DE L'AUDE

VILLE DE CARCASSONNE

VILLE DE CASTELNAUDARY

VILLE DE LEZIGNAN

VILLE DE LIMOUX

VILLE DE NARBONNE

DEPARTEMENT DE L'AUDE (espaces séniors, service entretien et sécurité de la route)

VINCI AUTOROUTE

SOUS PRÉFECTURES

DDSP

EDSR

DSDEN

REFERENT SECURITE ROUTIERE ECOLES ELEMENTAIRES

REFERENT SECURITE ROUTIERE ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

TJ DE NARBONNE

TJ DE CARCASSONNE

SPIP

DIRECCTE

ARS

CANOPE

CHAMBRES D'AGRICULTURE

CHAMBRE DES METIERS

CHAMBRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

CARSAT

SYNDICAT DES POLICES MUNICIPALES

LYCEES / CFA

IDSR

CHARGE DE MISSION 2RM